**Demande d’inscription statut**

**SHN, SHN-U à l’UPEC**

**L1**

Une réunion d’information SHN aura lieu le **mardi 02 septembre** à **14h30** en salle 203 sur le site de Duvauchelle vous permettant de bénéficier de toutes les informations nécessaires.
Votre présence est fortement recommandée et nous vous invitons à venir accompagné par votre référent club.

**Rappel pour les redoublants : les dossiers de candidatures doivent être renouvelés chaque année ! Ils seront accessibles en ligne dès la fin de la réunion de rentrée SHN / SHN-U**

La commission de sélection des dossiers de candidatures se déroulera au fil de l’eau à compter du 02 septembre et se terminera le 23/09.

Le statut **SHN-U** (U pour Universitaire) concerne des étudiants ne figurant pas sur les listes ministérielles du ministère des sports mais témoignant d’un « bon » niveau sportif dont les critères ont été arrêtés par fédération.

**Si vous pensez être concerné prenez le temps de cliquer sur le lien dans le tableau ci-dessous afin d’étudier les critères dans votre sport, si vous n’y répondez pas, il est inutile de vous présenter à la réunion du 02/09.**

|  |  |
| --- | --- |
| **BENEFICIAIRES STATUT SHN** | **BENEFICIAIRES STATUT SHN-U** |
| 1. les sportifs(ives) inscrits sur les listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion ;
2. les sportifs(ives) inscrits sur la liste des sportifs(ives) Espoirs et sur la liste des sportifs(ives) des collectifs nationaux ;
3. les sportifs(ives) ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entrainement reconnues dans le Parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère des sports ;
4. les sportifs(ives) des centres de formation d'un club professionnel ainsi que les sportifs(ives) professionnels disposant d’un contrat de travail ;
5. les juges, arbitres et entraineurs de haut niveau.
 | Les critères sont nationaux, vous les trouverez dans ce document qui indique précisément le niveau requis par discipline : [criteres SHNU](https://sess-staps.u-pec.fr/medias/fichier/criteres-shnu_1751535822005-pdf)***Il est inutile de candidater si vous n’avez pas le niveau requis***  |

**Attention !** Tout aménagement de cours n’est possible qu’après validation du dossier par la commission ! Vous devez donc être présent.e en cours avec votre groupe en attendant cette validation. Plus tôt vous remplissez votre dossier en ligne, plus rapidement des aménagements d’emplois du temps sont possibles si nécessaire grâce à l’établissement de votre contrat pédagogique.

Nous vous invitons à préparer et demander vos justificatifs à qui de droit afin d’être opérationnels rapidement à la rentrée, ils seront à téléverser lors de votre candidature en ligne.

|  |  |
| --- | --- |
| **JUSTIFICATIFS STATUT SHN** | **JUSTIFICATIFS STATUT SHN-U** |
|  Attestation :a)\* b)\* Attestation ministère ou fédération c)\* d)\* e)\*Attestation fédération Attestation du club tamponnée et signée par le président du club1 photo d’identitéPlanning d’entrainement tamponné et signé par le/la président.e du club\* Cf. tableau précédent | Attestation du club tamponnée et signée par le/la président.e Planning d’entrainement tamponné et signé par le/la président.e du clubCapture d’écran feuille de match, ou participation compétition lors de la saison en cours ou sur la fin de saison précédente 1 photo d’identité |

Bel été à toutes et tous et rendez-vous le 02 septembre en pleine forme.

Pascale Jeannin

 Référente STAPS SHN / SHN-U